

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2014

- Nombre de conseillers en exercice : 15
- Nombre de conseillers présents : 13
- Nombre de votants : 14

- Date de convocation : 07/03/2014
- Date d'affichage : 07/03/2014

L'an deux mil quatorze, le quatorze mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme QUINAULT, Maire.

Étaient présents : MM. THEROND, LEROUX, Mme BOURGETEAU adjoints. MM. HERPE, SAULET, FANYO, BRUNNQUELL, CICERO, OZOG, Mmes LAVOLTE, KOCH, CAUNET

Absents excusés : Mme NACFER. (pouvoir à Mme QUINAULT),

Absents : Mme CARIA-LOUSA

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du C.G.C.T., à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Mme LAVOLTE a été désignée pour remplir ces fonctions

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL - ANNEE 2013

Madame le Maire confirme que le compte de gestion établi par le receveur municipal est en conformité avec le compte administratif.

La délibération est ainsi libellée

Le Conseil Municipal,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Après en avoir délibéré à l'Unanimité,

- ***Approuve*** le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2013 par le receveur municipal,

- ***Dit*** que celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNEE 2013

Madame le Maire présente le compte administratif de l'année 2013 :

Fonctionnement

Dépenses réelles : 466 400,13€
Recettes réelles : 550 888,01€
Excédent : 84 487,88€

Investissement

Dépenses réelles : 88 709,42€
Recettes réelles : 137 010,17€
Excédent : **48 300,75€**

Madame le Maire se retire de la salle.

Madame BOURGETEAU, propose de procéder au vote.

La délibération est ainsi libellée

Le Conseil Municipal,

réuni sous la présidence de Madame BOURGETEAU Nicole, délibérant sur le compte administratif de l'année 2013, dressé par Mme QUINAULT, Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Approuve le Compte Administratif 2013 tel qu'annexé à la présente délibération comportant les résultats suivants :

Section de Fonctionnement	Mandats et titres émis	Résultat reporté (N-1)	Cumul
Dépenses	466 400,13 €		466 400,13 €
Recettes	550 888,01 €	43 690,95 €	594 578,96 €
Excédent			128 178,83 €

Section d'Investissement	Mandats et titres émis	Résultat reporté N-1	Cumul	Restes à réaliser
Dépenses	88 709,42 €		88 709,42 €	48 463,00 €
Recettes	137 010,17 €	433 585,10 €	570 595,27€	33 946,90 €
Excédent			481 885,85€	Déficit 14 516,10 €

MODIFICATION STATUTS DU SYNDICAT D'ENERGIE DES YVELINES (SEY)

Le Syndicat d'Energie des Yvelines a accepté l'adhésion de la commune de RENNEMOULIN.

Madame le Maire rappelle que conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque commune membre se doit délibérer sur cette adhésion.

La délibération est ainsi libellée

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la délibération du Comité du Syndicat d'Energie des Yvelines (SEY) en date du 3 décembre 2013 portant acceptation de l'adhésion de la commune de Rennemoulin

CONSIDERANT que la commune est adhérente au Syndicat d'Energie des Yvelines

Après en avoir délibéré à l'unanimité

ARTICLE UNIQUE : Donne un avis favorable à l'adhésion de la commune de Rennemoulin au sein du Syndicat d'Energie des Yvelines (SEY)

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EVACUATION ET D'ELIMINATION DES DECHETS (SIEED)

Le SIEED a modifié ses statuts portant sur le nombre de représentants des communes adhérentes ainsi chaque commune sera représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant au lieu de 2 titulaires et 2 suppléants actuellement.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territorial, Madame le Maire propose de passer au vote

La délibération est ainsi libellée

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la délibération du Comité du Syndicat Intercommunal d'Evacuation et d'Elimination des Déchets (SIEED) en date du 16 décembre 2013 portant sur le nombre de délégués titulaires et suppléants

CONSIDERANT que la commune est adhérente au SIEED

Après en avoir délibéré à l'unanimité

ARTICLE UNIQUE : Donne un avis favorable à la modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Élimination et d'Évacuation des Déchets

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Les membres du Conseil ont reçu les comptes rendus des conseils de la communauté de communes du pays houdanais :

Réunion du 27 novembre 2013, la CCPH a revalorisé les tarifs du portage de repas :

- 8,69€ par repas (+0,9%)
- 5,35€ pour les personnes bénéficiant de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (+0,9%)

Réunion du 16 janvier 2014

- la CCPH prend la compétence transports scolaires pour les collèges à partir du 6 juillet 2014, le STIF ayant attribué ce marché à Véolia
- augmentation de 2,5% des tarifs concernant les contrôles des installations d'assainissement non collectifs, la nouvelle grille tarifaire sera jointe au nouveau règlement.

Madame le Maire informe que le SIVOM ABC a voté son budget 2014

Les membres du Conseil ont reçu le compte rendu de la réunion du 17 février 2014 portant sur le bilan 2013 du SIEED

Il est établi ainsi :

Volume Collecté

NATURE	VOLUME EN TONNES
Verre	1 963
Déchets végétaux	9 116
Encombrants	1 230
Ordures Ménagères	15 758

Coût par habitant (2013 : 64 587 habitants)

NATURE	COUT EN EUROS
Collecte des déchets	70,39
Déchèterie	25,05
Incinération	17,50
Tri	5,45
Charges de personnel	2,08
Dotation aux amortissements	2,32
Maintenance des bacs	1,59

EMPRUNTS

- Intérêts : 21 861€
- Capital : 42 500€
- Dette : 2 031 250€

INFORMATIONS

- Madame PENCIOLELLI demeurant 5 route des Minières demande la mise en place d'un éclairage route des Minières au droit des numéros 8 et 10.
En effet, actuellement l'éclairage s'arrête au numéro 6 et le reste de la rue (3 maisons) reste dans l'obscurité.

- LE RECENSEMENT s'est terminé le 15 février 2014, On relève :
 - 295 résidences principales
 - 6 logements occasionnels (utilisé que la semaine dans le cadre d'activités)
 - 77 résidences secondaires
 - 24 logements vacants
 - Le nombre d'habitants s'élève à 741 habitants auxquels on peut ajouter 22 personnes supposées demeurer dans les 11 logements non enquêtés (les chiffres INSEE au 1^{er} janvier 2014 sont de 753 habitants et 16 personnes comptées à part (étudiants, maisons de retraites)
- Pylône pour antenne : courrier de Monsieur Didier LABRY

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H10